



Attention, étrangers!

Une image diffamatoire des étrangers est véhiculée dans certaines couches de la population suisse. Elle ne reflète toutefois pas la réalité des conditions de vie des migrants. Pour envisager leur situation sans jugement de valeur, il faudrait pouvoir inverser diamétralement la perception dont ils font l'objet dans l'opinion publique. Texte: Urs Hafner; photos: Roberto Ceccarelli





En Suisse, la xénophobie est une réalité quotidienne. Elle est encouragée par les partis populistes qui ont aujourd'hui le vent en poupe. Mais ces formations politiques n'ont pas le monopole de la méfiance à l'égard des étrangers. Cette dernière est aussi répandue dans de larges couches de la population qui jugent les étrangers menaçants ou leur accordent une moindre valeur.

Le terme même d'étrangers est emblématique de cette xénophobie. Il signale que la place de ces personnes n'est pas vraiment ici, qu'elles viennent d'ailleurs et sont censées y retourner un jour. En France ou en Grande-Bretagne, aucune des dénominations officielles utilisées pour désigner des personnes d'une autre nationalité ou leurs parents n'exprime aussi fortement l'exclusion. De manière bien plus sobre et plus pertinente, on parle en France d'immigrants, en Angleterre et aux Pays-Bas de minorités ethniques, en Amérique du Nord et en Nouvelle-Zélande

de migrants. Aujourd'hui, ce sont les gens venus d'Afrique et des Balkans qui incarnent par excellence cette dimension négative de l'étranger. Ils sont considérés par une large part de l'opinion comme des gens de deuxième rang, criminels, perfides et violents. Pourtant, l'image propagée par les partis populistes de droite n'a rien à voir avec la vie réelle de la plupart des migrants en Suisse. Cette représentation négative des étrangers, qui comme les Suisses regroupent des personnes très différentes, hommes et femmes, jeunes et vieux, petits et grands, n'a presque plus

La migration en images

Le photographe zurichois Roberto Ceccarelli a exploré les arrière-cours et les zones industrielles à la recherche de lieux de rencontres où se retrouvent les communautés étrangères. Son travail a été publié dans un livre consacré aux migrants en Suisse («Migration im Bild», Editions Hier und Jetzt, Baden, 2006).

de lien avec cette réalité. Pour voir et comprendre la situation des migrants sans préjugé, il serait nécessaire d'inverser diamétralement la perception dont ils font l'objet.

Des immigrés invisibles

Par rapport à la France et surtout à la Grande-Bretagne, les migrants qui vivent en Suisse restent quasiment invisibles. S'ils sont pris en compte par l'opinion publique, c'est en tant que cas problématiques, à titre de représentants d'une culture étrangère ou éventuellement de victimes, mais pour ainsi dire jamais en tant qu'«acteurs politiques potentiels, susceptibles de faire valoir leurs intérêts et leurs droits, et de formuler des exigences dans l'espace politique». Telle est la conclusion de Florence Passy, politologue et professeure associée à l'Université de Lausanne, qui étudie dans une perspective comparée les possibilités d'influence politique des migrants dans différents pays européens. Or ce fait est d'autant plus

étonnant que la Suisse est devenue un pays d'immigration. Aujourd'hui, au début du XXI^e siècle, la population est en effet composée en Suisse pour un tiers d'immigrés ou de descendants d'immigrés.

A partir de l'exemple des Africains vivant en Suisse romande, Florence Passy montre que lorsque les migrants s'organisent, c'est presque uniquement de manière défensive. Les communautés africaines poursuivent trois objectifs : elles cherchent d'abord à renforcer les contacts au sein de la communauté, deuxièmement à faire connaître les cultures africaines aux Suisses et troisièmement à maintenir le lien au pays d'origine. Elles se mobilisent surtout à l'égard de leur pays d'origine et ne formulent pour ainsi dire aucune exigence politique envers la Suisse. En dépit du fait qu'elles vivent ici, leurs préoccupations vont, contrairement à ce qui serait dans leur propre intérêt, vers leur passé et non vers leur avenir ici.

Pour quelle raison les immigrés restent-ils presque invisibles du point de vue politique ? La chercheuse désigne

deux responsables : d'un côté l'expression institutionnelle de la nationalité suisse, de l'autre l'ancrage de sa représentation dans la conscience nationale. L'accès à la nationalité repose sur le principe de l'« assimilation ethnico-culturelle ». Comme

en Allemagne et en Autriche, l'étranger en Suisse est censé se soumettre à la culture nationale dominante. Dans les pays qui ne règlent pas l'accès à la nationalité par le droit du sang mais, comme la France, la Grande-Bretagne ou la Suède, par le droit du sol, les migrants peuvent plus facilement s'organiser sur le plan politique et lutter pour leurs droits dans l'espace national.

Selon la politologue, pour remédier à cet état de fait insatisfaisant pour les immigrés, il faudrait continuer à étudier et à mieux faire connaître leur situation défavorable en Suisse, ainsi que procéder à certains changements institutionnels. Un

pas important a été franchi, à ses yeux, dans les années 1990 avec l'introduction de la norme pénale antiraciste qui offre à la population migrante vivant en Suisse de nouvelles possibilités pour lutter contre les discriminations. La pratique restrictive

Pour quelle raison les immigrés restent-ils presque invisibles du point de vue politique ?

en matière de naturalisation devrait également être modifiée. La Suisse est en effet le pays d'Europe qui impose le plus d'obstacles aux personnes désireuses de se faire naturaliser.

Intégrer par la langue ?

Dans le discours xénophobe manifeste ou latent sur les étrangers, le terme d'intégration apparaît régulièrement. Sans intégration, rien n'est possible, presque tous les partis politiques sont aujourd'hui d'accord là-dessus. Mais qu'est-ce que l'intégration ? Pour Rosita Fibbi, sociologue au Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population à





Neuchâtel, le recours inflationniste à ce terme repose sur un malentendu. De nombreux politiciens qui parlent d'intégration entendent en fait assimilation, c'est-à-dire une adaptation au modèle culturel dominant. Même si ce terme courant dans les années 1970 et déjà critiqué à l'époque par les chercheurs en sciences sociales est devenu obsolète depuis, les représentations qu'il véhicule ont toujours cours.

La voie royale menant à l'intégration passe par l'apprentissage de la langue locale. Cette assertion suscite aussi une

quasi-unanimité. Rosita Fibbi n'a en principe rien à objecter là-dessus. Le fait de comprendre et de parler la langue locale permet de mieux se débrouiller dans un nouvel environnement. Mais la sociologue souligne qu'une menace pointe derrière ce nouveau consensus. L'exigence posée aux migrants repose sur le soupçon selon lequel ces derniers n'auraient aucune intention d'apprendre la langue majoritaire dans leur nouveau milieu. On les avertit à l'avance des sanctions possibles. Selon elle, l'argument de l'apprentissage

de la langue locale n'est pas utilisé en tant que moyen d'intégration mais comme un nouvel obstacle.

Si les étrangers refusent même d'apprendre notre langue, comment pourraient-ils s'intégrer ici? Une fois encore, la réalité est bien différente. Au cours de ses recherches, la scientifique a mis au jour un fait surprenant: les enfants naturalisés de ressortissants italiens, espagnols et serbo-croates réussissent mieux scolairement que les Suisses de leur âge issus de milieux sociaux analogues. Un constat qui ne vaut

pas pour les enfants nés ici mais non naturalisés. Au niveau scolaire, l'intégration d'enfants originaires du sud de l'Europe peut donc être considérée comme réussie.

Différenciation discriminatoire

Mais une fois sur le marché du travail, ces mêmes jeunes ont beaucoup plus de mal à trouver un emploi que les Suisses autochtones et se retrouvent dans l'incapacité de mettre leur avance à profit. Le marché du travail opère une différenciation discriminatoire entre Suisses et étrangers, même lorsque ces derniers sont naturalisés. Le principal critère de sélection ne réside pas dans les compétences des candidats, mais dans leur origine. Les jeunes d'origine balkanique ou turque sont particulièrement touchés. Pour Rosita Fibbi, il est nécessaire de

Le paradoxe qui fait que ceux qui sont exclus du droit ne sont pas ceux qui décident des règles d'admission ou d'exclusion serait ainsi assoupli.

mettre fin à cette «situation illogique» par «une politique antidiscriminatoire». Les personnes chargées du recrutement de jeunes travailleurs devraient y être sensibilisées afin de ne pas tomber dans «le piège de la discrimination».

Un droit universel à la citoyenneté

La question de la naturalisation occupe une position centrale dans le discours xénophobe dominant. Celui-ci stipule que la nationalité suisse ne doit être accordée

qu'à ceux qui le méritent: des personnes vivant depuis au moins douze ans en Suisse et qui ont prouvé qu'elles étaient bien intégrées, c'est-à-dire familiarisées avec les coutumes helvétiques comme le stipulent les textes de loi. La nationalité est donc considérée comme un généreux cadeau du peuple suisse à certains étrangers triés sur le volet.

Et s'il existait un droit à la citoyenneté? Simone Zurbuchen, philosophe et enseignante à l'Université de Fribourg, étudie la question de la modification du concept de nationalité dans un contexte de migration mondialisée. Ce concept s'appuie sur l'idéologie du nationalisme. Selon lui, il va en effet de soi que l'appartenance ethno-culturelle va de pair avec l'appartenance politique. Mais du fait de la migration de masse générée par l'inégalité de l'ordre

économique mondial, la nationalité en Europe et en Amérique du Nord revêt de plus en plus le caractère d'un «privilege féodal», pour reprendre l'expression de la philosophe. Il en découle une nouvelle «opposition de classe entre autochtones et étrangers» qui nuit à la légitimité des décisions politiques.

Simone Zurbuchen ne va pas aussi loin que certains philosophes qui, à partir d'une théorie idéaliste de l'égalité, placent le droit global à la libre circulation au-dessus de l'autodétermination nationale. Mais les différents droits civils, politiques et sociaux qui sont ancrés dans la nationalité comme un tout devraient, selon elle, être dissociés. Elle propose d'utiliser en lieu et place du terme trop chargé de «nationalité» celui de «citoyenneté», afin de faire une première distinction intellectuelle entre la garantie de ces droits et l'appartenance nationale.

Principes moraux supérieurs

Car mis à part le statut précaire des sans-papiers qui séjournent en Suisse sans la moindre protection légale, les immigrés qui résident en toute légalité dans notre pays sans être naturalisés sont exclus des droits politiques. Une situation inaccepta-

ble d'un point de vue moral et philosophique, estime Simone Zurbuchen. Lorsque l'Etat pose les limites de la communauté politique, il ne peut pas s'en référer simplement à son autonomie. Il y a des principes moraux supérieurs. Le droit des immigrés à la citoyenneté, qui est un droit universel, devrait limiter l'autodétermination démocratique du souverain politique. Pour elle, la nationalité suisse doit être fondamentalement réformée. D'un point de vue moral et philosophique, mais aussi du point de vue du droit international public, il n'est plus possible de continuer à justifier la naturalisation par le principe de l'origine. A ses yeux, une modification de la Constitution et de la loi sur la nationalité est inévitable. La durée de séjour de douze ans exigée actuellement est trop longue. Enfin la procédure de naturalisation devrait être conçue de manière à exclure l'arbitraire et la discrimination.

Autant d'éléments qui dans une démocratie ne peuvent être simplement imposés d'en haut. C'est pourquoi Simone Zurbuchen juge que les citoyens suisses devraient être amenés à réfléchir aussi en tant que «personnes morales» sur la pratique de la naturalisation et présenter de manière acceptable aux candidats écartés les motifs et arguments ayant conduit à la décision, c'est-à-dire d'une façon qui soit plausible pour toutes les personnes impliquées dans la procédure, celles qui prennent la décision et celles qui la subissent. Cela pourrait conduire à un changement dans la manière de considérer certaines décisions discriminatoires. Et permettrait au moins d'assouplir le paradoxe qui fait que ceux qui sont exclus du droit ne sont pas ceux qui décident des règles d'admission ou d'exclusion. ■

Bibliographie:

Rosita Fibbi, Mathias Lerch, Philippe Wanner: «Naturalisation and socio-economic characteristics of youth of immigrant descent in Switzerland», in: *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 33(7), 2007, pp.1121-1144.
Ruud Koopmans, Paul Statham, Marco Giugni, Florence Passy: *Contested Citizenship. Immigration and Cultural Diversity in Europe*. University of Minnesota Press, Minnesota 2005, 376 pages.
Simone Zurbuchen (Hg.): «Bürgerschaft und Migration. Einwanderung und Einbürgerung aus ethisch-politischer Perspektive». LIT Verlag, Münster, 2007, 320 pages.

